

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 25 juin 2004
(convocation du 14 juin 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max
Mme. BRUNET Françoise à Mme. PUJO Colette
M. CASTEL Lucien à M. CASTEX Régis
M. CAZENAVE Charles à M. BANDEL Jean-Didier (jusqu'à 11 H)
Mme. DARCHE Michelle à M. LOTHaire Pierre
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stephan (à partir de 10 H 45)
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. VALADE Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Miche
Mme. FAYET Véronique à Mme. DESSERTINE Laurence
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie (jusqu'à 10 H 55)
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick (à partir de 10 H 45)
M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle (à partir de 11 H 00)
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ROUSET Alain à M. JOUVE Serge
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. SIMON Patrick à M. QUANCARD Joël (à partir de 11 H 00)
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elizabeth (jusqu'à 11 H 05)
Mme. WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

**Réseau communautaire de transports en commun - Présentation du rapport
d'activité 2003**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux, compétente en matière de transports urbains, a délégué par voie contractuelle, la gestion de son réseau communautaire de transports en commun à la société Connex Bordeaux dans le cadre d'une convention de délégation de service public depuis le 1^{er} janvier 2001.

Cette convention conclue pour une durée de 8 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2008, est régie pour l'essentiel par les principes suivants :

- versement par la Communauté urbaine d'une contribution forfaitaire pour l'exploitation du réseau correspondant à une offre de référence et un niveau de qualité ainsi que pour la réalisation de missions annexes,
- un engagement du délégataire sur les recettes et la fréquentation,
- une pénalité ou une prime liées à l'évolution des recettes, de la fréquentation, au respect des engagements pris en matière de qualité, à l'évolution du taux de fraude,
- un partage des gains de productivité.

1 – Les faits marquants en matière d'exploitation et d'investissements

1.1 - L'offre du réseau

L'année 2003 a été marquée par différents évènements en terme d'amélioration de l'offre du réseau de transports, les principaux étant les suivants :

- mise en service de la billettique et du système d'information voyageurs
- approbation du réseau d'autobus restructuré à la mise en service du tramway
- mise en service de la ligne A du tramway
- mise en place du service Vélobus
- certification NF Service des lignes SM et 35

En terme d'investissements, la Communauté urbaine poursuit l'équipement de son parc en véhicules fonctionnant au Gaz Naturel pour Véhicules (G.N.V.) et a acquis 25 autobus portant ainsi le nombre de véhicules de ce type à 143.

La Communauté urbaine développe également l'accessibilité du réseau puisque les nouveaux véhicules acquis sont également équipés de palettes rétractables pour les personnes à mobilité réduite.

1.2 - L'usage du réseau

Par rapport à l'année 2002, la fréquentation a diminué de 4,6 % passant de 57 426 429 voyages à 54 747 038 voyages.

L'enquête mobilité réalisée entre les mois d'octobre et décembre 2003 permet de déterminer la mobilité mensuelle par titre à vue en terme de voyages.

Les meilleures mobilités mensuelles reviennent respectivement au Cité Pass mensuel (69 voyages) et au Cité Pass annuel (64 voyages) mais ces titres enregistrent une baisse par rapport à l'année 2002. Toutefois une comparaison avec les données de l'année 2001 permet de faire apparaître que leur mobilité reste d'un niveau supérieur.

Par contre depuis 2001, le Pass Jeune enregistre chaque année une diminution de la mobilité. Ce titre représentant la part la plus importante des abonnements du réseau, sa baisse de mobilité participe largement à la baisse générale de la fréquentation sur l'ensemble du réseau.

Parallèlement, il faut noter une progression de la mobilité notamment pour les cartes de transport demandeurs d'emplois ainsi que pour le Cité Pass Groupe.

Indépendamment des difficultés de remontées des données issues du système billettique, il convient de noter également l'impact des 9 jours de grèves de l'année 2003 qui ont entraîné une perte d'environ 440 000 voyages.

L'évolution du taux de fraude constitue également un paramètre à prendre en compte dans l'analyse de la fréquentation.

Les résultats de l'enquête fraude réalisée en novembre 2003 démontrent que la légère reprise de la fraude (20,3 % en 2003 au lieu de 18,7 % en 2002) est essentiellement imputable aux irrégularités sur les tickartes.

L'obligation de valider à chaque montée à bord est moyennement respectée puisque la non validation sans fraude (le client ne revalide pas en correspondance, le client abonné ne valide pas) atteint 14,8 %.

Au total, la somme des irrégularités (fraude + non validation) atteint 35%.

Le taux de fraude « verbalisé », c'est-à-dire relevé par les contrôleurs de la société Connex Bordeaux est passé de 7,92 % en 2002 à 8,08 % en 2003.

2 - Politique tarifaire

En matière tarifaire, en plus de la mise en place du système billettique, plusieurs évolutions ont eu lieu au cours de l'année 2003 :

- évolution de la grille tarifaire et des tarifs au 1^{er} juillet 2003
- approbation d'une convention tripartite CUB / Conseil Général / Conseil Régional pour le lancement d'une étude de faisabilité d'une tarification intermodale et multimodale
- adoption d'une charte d'interopérabilité des systèmes billettiques sur le territoire de la région Aquitaine
- création de titres de transport combiné avec le réseau de cars interurbains
- évolution des mesures tarifaires sociales appliquées sur le réseau communautaire de transports en commun
- évolution de la grille tarifaire et des tarifs à la mise en service du réseau restructuré (tramway + bus)

3 – Résultats obtenus en matière de qualité de service

La mesure de la qualité du service est effectuée sur 7 thèmes, les résultats globaux étant les suivants :

Objectifs	Valeur minimale	Résultats 2003
Respect de l'offre	Avoir moins de 0,6 % de parcours perdus chaque mois sur l'ensemble du réseau	0,4 %
Ponctualité des départs en terminus (lignes SAE)	Pénalité applicable si le % de départs effectués à l'heure est inférieur à 90 %	Entre 90% et 91 %
Fiabilité des autobus et équipements embarqués	Seuil minimum de 80 % pour les composteurs / valideurs et les girouettes	Résultats variant entre 94 % et 99 %
Propreté des locaux	Echelle de notation allant de 0 à 3 attribuée chaque mois. Moyenne mensuelle minimale = 2	Résultats obtenus compris entre 2,06 et 2,91
Propreté des autobus	Echelle de notation allant de 0 à 35 Moyenne mensuelle minimale = 25 points	Notes obtenues comprises entre 25,88 et 26,95
Information embarquée	Contrôle portant sur 500 véhicules par mois minimum	
Traitements des réclamations	Le délai de réponse ne doit pas excéder 1 mois	81,5 % des réclamations traitées dans un délai de 0 à 15 Jours 18,5 % dans un délai de 16 à 30 jours

Par ailleurs, chaque année, afin de mesurer le degré de satisfaction de la clientèle, le délégataire fait réaliser une enquête satisfaction.

La note globale de satisfaction issue de cette enquête traduit une perception globale plus positive par rapport aux années 2001 et 2002.

Les améliorations prioritaires pour les usagers sont les suivantes :

- la fréquence des bus

- le respect des horaires
- la fréquence du bus du soir
- le confort aux arrêts (équipement d'abris voyageurs)

La mise en service du réseau restructuré (tramway + bus) ainsi que le développement du système d'information voyageur devraient permettre de répondre aux principales attentes des usagers.

4 – Données financières

Les dépenses globales du réseau qui s'élèvent à 109 372 521 € comportent différents postes :

- la contribution forfaitaire : 104 940 119 €
- les impôts et taxes : 3 947 742 €
- l'intéressement du délégataire aux résultats : 484 660 €

Les recettes d'un montant de 22 263 142 € se décomposent de la façon suivante :

- recettes reversées par le délégataire à la CUB (recettes tarifaires, amendes, recettes de publicité) : 22 173 339 €
- recettes perçues directement par la CUB (dessertes hors CUB, services occasionnels) : 89 803 €

L'évolution du déficit global (+ 10 % par rapport à 2002) s'explique notamment par les facteurs suivants :

- l'impact de la formule d'actualisation (notamment l'indice salaires)
- l'impact de la mise en service du tramway
- l'impact des modifications de l'offre

5 – Documents annexes

Le document joint au présent rapport comporte en annexe d'une part le rapport fourni par le délégataire Connex Bordeaux et d'autre part des graphiques permettant une comparaison sur certains thèmes avec d'autres Communautés urbaines autorités organisatrices des transports urbains.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées présentation.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
20 JUILLET 2004

M. PIERRE BRANA

